



Chers amis,

EDITORIAL

La saison 2014 bat son plein et devrait se terminer de manière acceptable pour l'ensemble de nos circuits, même si la visibilité à moyen terme reste mauvaise.

Les épreuves automobile et moto ont vu un nombre de spectateurs stable ou en hausse et les premiers titres mondiaux sont tombés pour nos sportifs français, en particulier en moto avec des titres mondiaux en vitesse, en moto-cross, en enduro, et en supermotard avec en particulier la victoire de la France au Moto-cross des Nations et le titre mondial en endurance pour le GMT 94, attribué lors des dernières 24heures du Mans.

Nous venons de changer à nouveau de Ministre des Sports avec l'arrivée de Patrick KANNER, un homme de terrain, qui a bien compris tout l'enjeu du sport et en particulier des activités mécaniques qui contribuent directement à l'économie et à l'emploi mais qui constituent également une réponse aux problèmes actuels de notre pays par leurs contributions sociétales.

De notre côté, nous avançons sur la mise au point d'un nouvel outil de simulation des trajectoires, vitesses, distances de freinage,...grâce à la société S_Lab. Des présentations détaillées viennent d'être organisées pour la FFSA, la FFM et la FIM. Cet outil pourra constituer une aide efficace pour les projets de nouveaux circuits ou les modifications de circuits existants. Enfin, nous venons de signer un accord de partenariat important avec le groupe Actual/Links, société pionnière en France du portage salarial, regroupant un réseau très large d'experts spécialisés dans de nombreux domaines. Cet accord permettra au GN CACEIPA, avec l'appui de ses propres membres, de répondre directement aux projets de développement et d'équipements portés par les collectivités locales (régions, départements, communautés de communes,..) et ainsi de jouer un rôle encore plus important dans le développement de la filière automobile dans notre pays.

Jean-Pierre MOUGIN – Président

ACTUALITES

Centrale d'achat

Le GN CACEIPA vient de remettre à jour son offre de centrale d'achats strictement réservée aux membres du GN CACEIPA pour de nombreux produits:

- Jalons de piste (Essmotech et CPLast) pour exemple: 1,50€ TTC le jalon hors transport
- Barrières blanches
- TecPro barrières : -20% pour les circuits membres
- Filets verts
- Coupes et trophées
- Emplois via Adecco et le contrat cadre du CNOSF
- Etc...

Pour tout renseignement complémentaire et tarifaire, nous vous remercions de prendre contact avec le Secrétaire Général, Monsieur Christophe CHEMIN – christophechemin@gncaceipa.fr

La communication du GN CACEIPA

Le GN CACEIPA va se doter de nouveaux moyens de communication.

La plaquette de Communication :

Cette plaquette de présentation sera disponible dès le mois d'octobre. Elle permettra de faire connaître le GN CACEIPA sur l'ensemble du territoire national, notamment suite au nouveau contrat de partenariat entre le GN CACEIPA et le groupe Links-Actual.

Le Forum internet :

Le forum internet sera en accès exclusif pour les membres du GN CACEIPA via le site officiel. Ce forum permettra aux membres d'échanger sur tous types de questions. Des thématiques seront proposées afin de cibler au mieux les demandes des membres. Vous retrouverez ce nouvel outil sur notre site dès aujourd'hui. Inscription obligatoire.



Résumé du Conseil d'Administration – GN CACEIPA

27 Août 2014 au CNOSF

Le Conseil d'Administration a réuni tous les membres du GN CACEIPA le 27 Août 2014 au CNOSF à Paris sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MOUGIN.

Principales informations:

La nouvelle plaquette de communication du GN CACEIPA a été validée et sera transmise prochainement à l'ensemble des membres ainsi qu'à tous nos interlocuteurs externes. L'offre assurance proposée par ALLIANZ est en cours d'analyse par les circuits et des contacts spécifiques ont été pris.

Le nombre total d'adhérents est stable mais le GN CACEIPA a vu arriver 9 nouveaux membres, dont 6 circuits de vitesse, portant ainsi à 25 le nombre de circuits français membres.

Le projet de création d'une nouvelle formation « Technicien de Piste sur circuit » progresse bien. Le référentiel métiers a été finalisé, le financement destiné à construire le contenu de formation est en passe d'être trouvé et l'organisme de formation est trouvé.

Un point de situation de l'ensemble des Commissions Spécialisées du GN CACEIPA a été présenté :

Commission spécialisée « circuit et assurance »

Un point complet a été fait concernant les statuts et la rémunération des médecins sur l'ensemble des structures présentes. La commission a la volonté de faire évoluer les roulages loisirs (hors compétition) en collaboration avec la FFSA, vers des "challenge entreprise" avec le maximum de sécurité. Une consultation sera faite par le GN CACEIPA afin de connaître la position de la fédération.

Commission spécialisée « Ecole de pilotage auto »

Les écoles de pilotages sont toujours soumises aux problèmes fiscaux (TVA/TVS). L'ADEPA au nom des différentes écoles de pilotage a contacté les Ministres en charge du sujet. Cependant, après ce nouveau remaniement ministériel, l'ensemble du travail de sensibilisation aux problèmes rencontrés par les écoles est à refaire car l'ensemble des Ministres contactés ont changé. Le point positif est que quelques députés sont prêts à s'engager afin de poser des questions à l'Assemblée Nationale.

Commission spécialisée « Ecole de pilotage moto »

Une réunion de travail a eu lieu début juillet au siège de la FFM avec Mr Jean-Thierry COURTY, DTN adjoint. Le Bureau de la FFM a accepté de co-porter ce projet. Ce label FFM et GN CACEIPA devrait être mis en place dès les premiers mois de 2015.

Commission spécialisée « Centres d'Essais Industriels »

La dernière réunion a eu lieu fin mai sur le site de Renault Lardy. Monsieur Patrick MARCOT, à la demande du Président Monsieur Jean-Pierre MOUGIN, a fait un point sur l'EPGSA et les perspectives de l'adhésion du GN CACEIPA, suite au vote du dernier CA. Il nous informe que l'EPGSA se réunira probablement au mois d'octobre prochain en Italie chez le constructeur FIAT. Monsieur Patrick MARCOT demandera lors de cette réunion l'adhésion du GN CACEIPA.

Commission spécialisée « Laboratoire – Ecole d'Ingénieur – Formation automobile »

La commission est présidée par Monsieur Thierry GROSSETETE ; elle travaille afin d'intégrer les écoles spécialisées au sein du GN CACEIPA. Le Président, Monsieur Jean-Pierre MOUGIN rappelle l'importance pour le GN CACEIPA de bénéficier d'un vivier d'étudiants et d'écoles pour qu'elles puissent détacher des étudiants afin de procéder à des études techniques, commerciales, etc. pour le GN CACEIPA et ses membres.

Signature de la convention entre LINKS et le GN CACEIPA



Jean-Pierre MOUGIN et

François CATTÀ, Président de LINKS

Une convention de partenariat a été signée le 28 août dernier entre le GN CACEIPA et le Groupe LINKS en vue de mettre en commun les compétences de l'un et de l'autre pour accompagner les collectivités territoriales dans leurs projets d'investissements liés à la filière automobile (implantation d'entreprises, installation de moyens d'essais, construction de pistes, aménagement spécifiques,...)

Le GN CACEIPA s'appuiera sur ses propres membres pour apporter son expertise dans la gestion de circuits, les centres d'essais industriels, les plateformes innovation,...

LINKS, appartenant au Groupe ACTUAL, et fort de ses 35 000 personnes, apportera toute son expertise dans les domaines industriels, financiers, juridiques et ressources humaines

L'ensemble des collectivités territoriales (Régions, départements, communautés d'agglomération, villes,...) seront approchées par un binôme GN CACEIPA/LINKS afin de présenter notre savoir faire et prendre connaissance des projets en cours liés à la filière automobile

Dossier du mois « Travaux sur les enrobés amiantés »

Certains enrobés en place contiennent des constituants aujourd'hui interdits, reconnus comme pouvant générer des problèmes de santé pour les travailleurs lors de leur manipulation ou à leur contact, ou par respiration des émissions générées par les matériaux chauffés.

Lors de travaux sur chaussées existantes, les maîtres d'ouvrage doivent informer les entreprises de la présence ou de l'absence de ces constituants :

- amiante dans les enrobés, si les couches d'enrobés doivent être déstructurées ou si les travaux prévus généreront de la poussière ;
- hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) en teneur élevée, si les enrobés sont fraisés et amenés à être recyclés à chaud et à tiède.

Vous trouverez ci-dessous deux documents pour aller plus loin en fonction de la réglementation en vigueur:

Circulaire du 15 mai 2013 – Cliquez-ici

Portant instruction sur la gestion des risques sanitaires liés à l'amiante dans le cas de travaux sur les enrobés amiantés du réseau routier national non concédé.

Instruction sur la gestion des risques sanitaires liés à l'amiante dans le cas de travaux sur les enrobés amiantés du réseau routier national non concédé (cartographie des zones amiantés ; modalités d'intervention ; gestion des déchets ; information du personnel et suivi médical).

Note d'information de l'IDRRIM Décembre 2013 – Cliquez-ici

La présente note a pour objet de présenter aux maîtres d'ouvrage leurs obligations d'évaluation du risque sanitaire préalablement aux interventions sur enrobés en place, fraisage, démolition, recyclage ou réutilisation, et de porter à leur connaissance les recommandations émises par les experts de façon à leur permettre de remplir ces obligations.

Elle est constituée d'une courte présentation de chaque chapitre du guide d'aide à la caractérisation des enrobés bitumineux du comité de pilotage national "Travaux routiers - Risques professionnels", et d'un chapitre spécifique sur les obligations en matière de prévention définies par la loi pour les maîtres d'ouvrage en situation d'employeurs.



Dossier du mois « Les drones sur nos circuits »

Effectuer des activités particulières et des expérimentations avec un drone:

L'arrêté du 11 avril 2012 relatif à « la conception des aéronefs civils qui circulent sans aucune personne à bord précise les conditions de leur emploi et les capacités requises des personnes qui les utilisent ». L'ensemble des dispositions applicables pour réaliser des activités particulières avec un aéronef télépiloté est défini dans l'annexe 2 de l'arrêté précité. Sont également précisées les exigences liées à l'espace aérien relatif à « l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs qui circulent sans personne à bord ».

D'autre part les exploitants réalisant des prises de vues aériennes doivent respecter les dispositions de l'article D. 133-10 du code de l'aviation civile et de l'arrêté du 27 juillet 2005 portant application de cet article.

Quatre scénarios opérationnels ont été défini en fonction des catégories de drones. Un document récapitulatif des scénarios opérationnels, des catégories de drones, des limitations et conditions associées est disponible. [Cliquez-ici](#)

Pour exemple:

- **Scénario 1:** Tournage de spots publicitaires, de films => correspond à une opération en vue directe du télépilote se déroulant hors zone peuplée, à une distance horizontale maximale de 100 mètres du télépilote.
- **Scénario 3:** En course => correspond à une opération se déroulant en agglomération ou à proximité de personnes, en vue directe et à une distance horizontale maximale de 100m du télépilote.

En résumé, les documents à exiger avant la réalisation des vols de drones sont :

- Attestation de navigabilité du drone
- Attestation de dépôt du MAP
- Attestation d'assurance RC de la Société utilisant les drones
- Certificat d'aptitude théorique du télé-pilote
- Déclaration de niveau de compétence du télé-pilote

Toutes les informations sont disponibles via ce [lien du Ministère](#).

10 mars 2014 (mis à jour le 23 septembre 2014)

→ Nous attirons votre attention concernant la présence d'un aérodrome ou d'un aéroport à proximité de votre circuit. En effet, les procédures se compliquent et deviennent tripartites.



Zoom sur un circuit « Le Circuit du Var » au Luc en Provence

Le CIRCUIT du VAR a été créé en 1965 par une société privée à laquelle la commune du Luc en Provence louait ses terrains.

Ce n'est que plus tard, après la mise en liquidation judiciaire de la SARL « Circuit du Var » dans les années 70, que la Commune du Luc décide de créer un syndicat mixte en partenariat avec le Conseil Général du Var (arrêté Préfectoral du 20 novembre 1978).



La commune des Mayons se joindra à ce syndicat en 1984 et celui-ci précédemment intitulé « Syndicat Mixte d'Etude de promotion et d'Aménagement du Circuit Automobile du Var » verra son changement d'appellation le 1er janvier 1984 pour « Syndicat Mixte de la base de loisirs du circuit automobile du Var au Luc en Provence ».

Le circuit a été homologué pour la première fois le 16/04/2010, et vient de bénéficier du renouvellement de son homologation le 16/04/2014.



Caractéristiques de la piste:

- Longueur : 2200 mètres / 2400 mètres avec l'épingle
- Largeur : 9 mètres
- Longueur de la plus grande ligne droite : 530 mètres
- Sens de rotation : sens des aiguilles d'une montre
- Nombre de virages : 7 virages à droite et 2 virages à gauche
- Type d'utilisation du circuit : 300 jours/an
 - o Ecoles de pilotage F1 et F3
 - o Ecoles de pilotage motos
 - o Entraînements constructeurs et teams
 - o Journées « open » de clubs autos et motos



Contact : **Circuit du Var**
Madame Caroline CHAMBON
Base de loisirs du circuit du Var
Route des Mayons
83340 Le Luc en Provence
Téléphone: 04.94.50.37.00
Email : contact@circuitduvar.com
Site : www.circuitduvar.com

Le Karting:

Une piste de karting gérée par Prestige Karting; jouxtant la piste asphaltée, la piste de karting accueille le public toute l'année, tant pour le loisir que pour des challenges (6 heures du Luc, 4 heures du Luc, 24 heures du Luc).

AGS F1 : école de pilotage de Formule 1

Forte de 40 années d'expérience, écurie de F1 et école de pilotage, AGS Formule 1 propose des stages de pilotage accessibles à tous, mais aussi la possibilité de découvrir ce sport au travers de baptêmes en F1 biplace.

Zig-Zag : école de pilotage Formule 3

Créée en 1997 par Sébastien Boulet, ancien vainqueur du prestigieux « Volant Elf », Zig-Zag propose des stages de pilotage sur le circuit du Var au volant de formule 3.



Le circuit du Var s'est aussi une base de loisirs, ouverte à tous 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, et dotée des équipements suivants :

- une pinède avec aires de pique-nique
- un bassin aquatique ouvert durant la période estivale
- une aire de jeux
- un parcours santé
- un restaurant (gérance privée)